

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
Macon

Canton de
Macon-Centre

OBJET
de la délibération:

Approbation du
diagnostic Moby

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

23

Le Conseil a été
convoqué le :
12 décembre 2023

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 19 novembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)

Séance du : DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS
(18 décembre 2023)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 décembre deux mille vingt-trois à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane.

Etaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Virginie CHEVALIER

EXPOSE

En mai 2022, la commune de Charnay-Lès-Mâcon a signé une convention de partenariat avec la société Eco CO₂ qui pilote le programme d'accompagnement et de sensibilisation à l'écomobilité scolaire appelé « Moby » qui vise à :

- Sensibiliser, les élèves et les établissements scolaires, à l'écomobilité
- Mettre en place des PDES (Plan de déplacement des établissements scolaires) dans les écoles élémentaires

La première étape de ce programme, est la réalisation d'un diagnostic pour chaque école.

Ces documents se décomposent en 5 parties :

- 1 Le contexte de l'établissement scolaire
- 2 Le rapport d'accessibilité
- 3 Le rapport des enquêtes mobilité
- 4 Le rapport sur les sorties et voyages scolaire
- 5 Le rapport sur les livraisons

Il ressort de ce diagnostic que :

- La voiture est actuellement le principal moyen de transport utilisé pour se rendre à l'école (81 % à l'école Marie Curie et 56 % à l'école Simone Veil).
- Du fait des distances entre le domicile et l'école, 22% des trajets réalisés en voiture pourraient être parcourus à pied et 44 % en vélo (à l'école Marie Curie). Pour l'école Simone Veil, nous sommes à 20 % pour les déplacements à pied et 25 % en vélo. Cela représente 91 000 km/an.
- La perception de l'accessibilité voiture est considérée comme bonne et cela se confirme

sur le terrain. Le stationnement des voitures est la première priorité pour les familles aux abords de l'école.

- Les trajets domicile-école à pied sont perçus comme dangereux. Les repérages terrains indiquent que l'accessibilité est satisfaisante malgré certains points noirs existants aux abords des écoles.
- Il existe un problème d'accessibilité et de sécurité pour aller à l'école à vélo. Ce point a été largement relevé par les parents qu'ils viennent à vélo ou non. Il s'agit d'une priorité aux abords de l'école pour favoriser ce mode de déplacement.
- Les raisons avancées par les parents qui utilisent la voiture sont : aller directement sur leur lieu de travail, domicile éloigné de l'école (20 % des familles), aller à une autre activité, accompagner les enfants ou gagner du temps. Le report modal existe malgré tout avec du covoiturage ou des trajets partagés à pied ou à vélo.

Le diagnostic fait aussi ressortir des propositions :

- Les bienfaits des modes actifs sont à rappeler pour contrebalancer par exemple quelques minutes supplémentaires pour un trajet à pied ou à vélo : santé, convivialité, coût, autonomie de l'enfant.
- Le développement de trajets partagés à pied serait le plus facile à mettre en place. Quelques parents seraient intéressés pour accompagner et au regard des secteurs d'habitation, au moins 4 itinéraires pourraient être proposés.
- Le développement du trajet partagé en vélo est conditionné notamment à des aménagements spécifiques et à une meilleure autonomie de l'enfant à vélo.
- L'interconnaissance entre les familles semble également nécessaire pour faire évoluer les modes de déplacements : organiser des trajets partagés à pied ou en voiture, confiance dans l'accompagnant.

Il est proposé de définir un plan d'action sur l'écomobilité scolaire, au moment du vote du budget 2024.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention signée avec société Eco CO₂ le 10 juin 2022,

VU le projet de diagnostic pour l'école Marie curie et celui de l'école Simone Veil,

VU l'avis favorable des commissions réunies du 6 décembre 2023,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de L. VOISIN, P. LOPEZ, JP. PETIT et Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le diagnostic Moby réalisé par la société Eco CO₂ pour l'école Marie Curie et celui pour l'école Simone Veil.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Christine ROBIN

